

# Ouverture au Public

Permanences téléphoniques :

**Lundi** : Accueil possible sur rdv uniquement

**Mardi** : 9h - 12h et 13h - 17h30

**Jedi** : 9h - 12h et accueil possible sur rdv uniquement l'après-midi

**Vendredi** : 13h - 16h

## Temps collectifs

### LUNDI

9h - 11h30

Ateliers ludiques Assistantes Maternelles  
Enfants SUR INSCRIPTION

### JANVIER À MARS

le vendredi de 9h45 à 10h45 : Bébé Plouf  
(gratuit)

### AVRIL À AOÛT

le vendredi de 9h45 à 11h : Baby-Poney (gratuit)

### SEPTEMBRE À DÉCEMBRE

de 9h30 à 11h30 : atelier ludique au Relais pour  
les parents-enfants

*Le RPE est fermé les mercredis toute la  
journée ainsi que le premier mardi du  
mois.*

*Horaires susceptibles de modifications selon  
impératifs du service.*

*En l'absence de réponse de notre part, pour toute question relative  
au contrat, vous pouvez contacter le 3939 (Allô Service Public).*

## Le Relais Petite Enfance de Saint-Avold

Créé à l'initiative de :

La Municipalité de Saint-Avold, le RPE est géré  
par le Pôle de Cohésion Social, Solidarité et Vie  
Quotidienne de la Mairie de Saint-Avold.

En partenariat avec le Conseil Général et la CAF  
de Moselle.

Parents

Assistant(e)s Maternel(le)s

Garde d'enfants à domicile



## Le Relais Petite Enfance de Saint-Avold



**Maison de la Petite Enfance et  
de la Parentalité**

*Rue du Maréchal Joffre  
57500 SAINT-AVOLD*

**Courriel :**

**relais.saintavold@gmail.com**

**Téléphone :**

**06.30.68.88.59 / 03.87.82.59.67**

**Contact : Brigitte BACH - Christelle  
BORGHINI**

*Si les animatrices ne répondent pas, il est recommandé de laisser un  
message vocal ou d'envoyer un courriel.*

# Qu'est-ce que c'est ?

Lieu de ressource, d'écoute et de parole

Lieu d'échange, de rencontre et de

partage

Lieu d'information, de médiation et de professionnalisation

Lieu récréatif, d'accompagnement et d'éveil



# Pour qui ?

## Les Assistants Maternels du Territoire

Apporter une information de premier niveau concernant le statut, la convention collective, le contrat et la vie du contrat.

Informier sur les conditions et les modalités de l'obtention de l'agrément, les droits et les devoirs de l'ASMAT.

Mettre en relation Parents et ASMATS.

## Assistants Maternels et gardes d'Enfants au domicile des Parents

Offrir un lieu d'écoute et de parole sur votre profession, vos relations avec les parents, vos interrogations éducatives.

Participer à des ateliers d'éveil avec les enfants accueillis.

Mettre à jour vos connaissances sur la profession... Lors de la professionnalisation, de la formation continue et de réunions d'informations et d'échanges.

## Les Parents du Territoire

Renseigner et orienter vers un mode d'accueil individuel ou collectif selon vos besoins et ceux de votre enfant.

Mettre à disposition une Liste d'Assistants Maternels.

Informier sur vos droits et devoirs de Parents Particuliers Employeurs.

Renseigner sur les démarches administratives et sur les aides de la CAF.

Participer à des rencontres à thèmes autour de l'éducation du jeune enfant et de la parentalité.

## Les Enfants du Territoire

Favoriser l'épanouissement, l'autonomie et la socialisation de l'enfant grâce à des temps éducatifs conviviaux et ludiques.

Participer à des temps récréatifs (jeu libre, historiettes et fabulettes...).

Participer à des ateliers d'éveils (musique, psychomotricité, activités manuelles...).

